

ACCIDENT

9 septembre 2005 - hélicoptère immatriculé F-GEST

Événement :	incapacité du pilote, perte de contrôle lors d'un virage serré à faible hauteur, collision avec le sol.
Cause identifiée :	non-détection d'une pathologie due à l'absence de critères permettant la mise en œuvre des moyens appropriés de diagnostic.

Conséquences et dommages : pilote et passager décédés, aéronef détruit.

Aéronef : hélicoptère EADS Eurocopter SA 342 J « Gazelle ».

Date et heure : vendredi 9 septembre 2005 à 16 h 45.

Exploitant : privé.

Lieu : AD Albertville (73).

Nature du vol : contrôle après maintenance.

Personnes à bord : pilote +1.

Titres et expérience : pilote, 47 ans, PPH de 1986, 9 464 heures de vol dont 156 sur type, 117 heures dans les trois mois précédents dont une sur type.

Conditions météorologiques : évaluées sur le site de l'accident : vent 250° / 04 à 08 kt, visibilité supérieure à 10 km, FEW à 2 500 pieds, température 23 °C, QNH 1012hPa.

CIRCONSTANCES

Peu de temps après un vol de contrôle de la voilure d'une dizaine minutes, le pilote, accompagné du mécanicien, réalise un second vol de courte durée.

Lors du retour, deux témoins au sol voient l'hélicoptère en branche vent arrière proche de la piste 23 avec une vitesse élevée. Peu après le travers du seuil de la piste 23, l'hélicoptère débute un virage serré à droite à une hauteur qu'ils estiment à une cinquantaine de mètres. Après avoir réalisé quatre-vingt-dix degrés de virage sensiblement dans le plan horizontal, l'hélicoptère prend soudainement une forte assiette à piquer et s'écrase dans un bosquet d'arbres à proximité du seuil de la piste 23 où il prend feu (voir carte ci-après).

Les constatations effectuées sur le site et l'épave montrent que l'hélicoptère a heurté violemment le sol avec une assiette à piquer et en roulis à droite. Aucune anomalie technique pouvant être à l'origine de l'accident n'a été mise en évidence.

L'examen technique des voyants d'alarme, des trois servocommandes principales, de la servocommande arrière et du circuit hydraulique n'a pas révélé de dysfonctionnement

L'hélicoptère était dans les limites de masse et de centrage définies par le constructeur.

L'autopsie pratiquée a montré que le pilote a été victime d'un accident cardiaque d'origine coronarienne avant que l'hélicoptère ne heurte le sol. Les analyses toxicologiques ont révélé que le pilote prenait un médicament destiné à diminuer le taux de cholestérol dans le sang.

Les examens pratiqués lors de sa dernière visite médicale, effectuée le 23 juin 2005, comprenant un électrocardiogramme et un dosage du cholestérol, ne permettaient pas de suspecter la particulière gravité des lésions des artères coronaires.

Il est probable que les contraintes physiques, subies lors du virage serré, aient précipité la survenue de la défaillance cardiaque.



Représentation de la trajectoire de l'hélicoptère décrite par les témoins